

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-04-20-012

Séance du 20 avril 2026

Date de convocation : 14 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Philippe BELAIR, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
BELAIR Philippe	P		BERNARD Cathy	P	
RAVEROT Laurence	P		SARIKAYA Hakan	P	
GUILLEMOT Christian	P		PACCARD Maryse	P	
PIRAT Anne	A	P. BELAIR	DEVILLE Nadège	P	
BERTRAND René	P		MARQUES Sandra	P	
LOUPY Fabienne	P		SAMIER Aurore	A	G. BARRIQUAND
PAQUELET Jean Yves	P		RAMBEAU Anthony	P	
DESREUMAUX Virginie	P		PONCEBLANC Anaïs	P	
BARRIQUAND Gilbert	P		BARBOLAT Nicolas	P	
GENILLON Franck	A	E. FABIANO	BOUSSEBHA Djillali	P	
JARLES Serge	P		GALLAGA Isabelle	P	
HENRIQUES Ginette	A	L. RAVEROT	MILAN Julie	P	
BELDONT Corinne	P		PERRIN Xavier	P	
FABIANO Éric	P		COLIN Albane	P	
BRELOT Laurent	P				

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nicolas BARBOLAT

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Pouvoirs : 4

Quorum : 15

**Objet** : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Désignation d'un représentant de la commune au sein des conseils d'école

**Rapporteur** : Sandra MARQUES, conseillère municipale

**Vu** l'article D. 411-1 du Code de l'éducation ;

Il est expliqué que dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

- Le directeur de l'école, président ;

- Deux élus :

- Le maire ou son représentant ;
- Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;

- Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;

- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;

- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités prévues à l'article D. 411-1 du Code de l'éducation ;

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20260420-2026-04-20-012-DE  
Date de réception en préfecture : 27/04/2026

-Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Ainsi, le conseil municipal doit désigner un élu au conseil d'école. Monsieur le Maire est membre de droit de ces conseils.

*Un amendement a été présenté par le groupe « Mieux vivre à Montluel » visant à proposer la désignation de Monsieur Xavier PERRIN en qualité de second représentant.*

*Cet amendement, mis aux voix, a été rejeté par 5 voix pour et 24 voix contre.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré avec 5 voix contre et 24 pour, décide :**

- **De procéder à l'élection de Jean Yves PAQUELET et Virginie DESREUMAUX pour siéger au conseil de l'école Alphonse Daudet ;**
- **De procéder à l'élection de Jean Yves PAQUELET et Virginie DESREUMAUX pour siéger au conseil de l'école de Jailleux ;**
- **De procéder à l'élection de Jean Yves PAQUELET et Virginie DESREUMAUX pour siéger au conseil de l'école Antoine de Saint-Exupéry.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme

Je certifie que le présent acte

a été publié ou notifié selon

les règlements en vigueur

Le Maire,

Philippe BELAIR

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20260420-2026-04-20-012-DE  
Date de réception préfecture : 27/04/2026